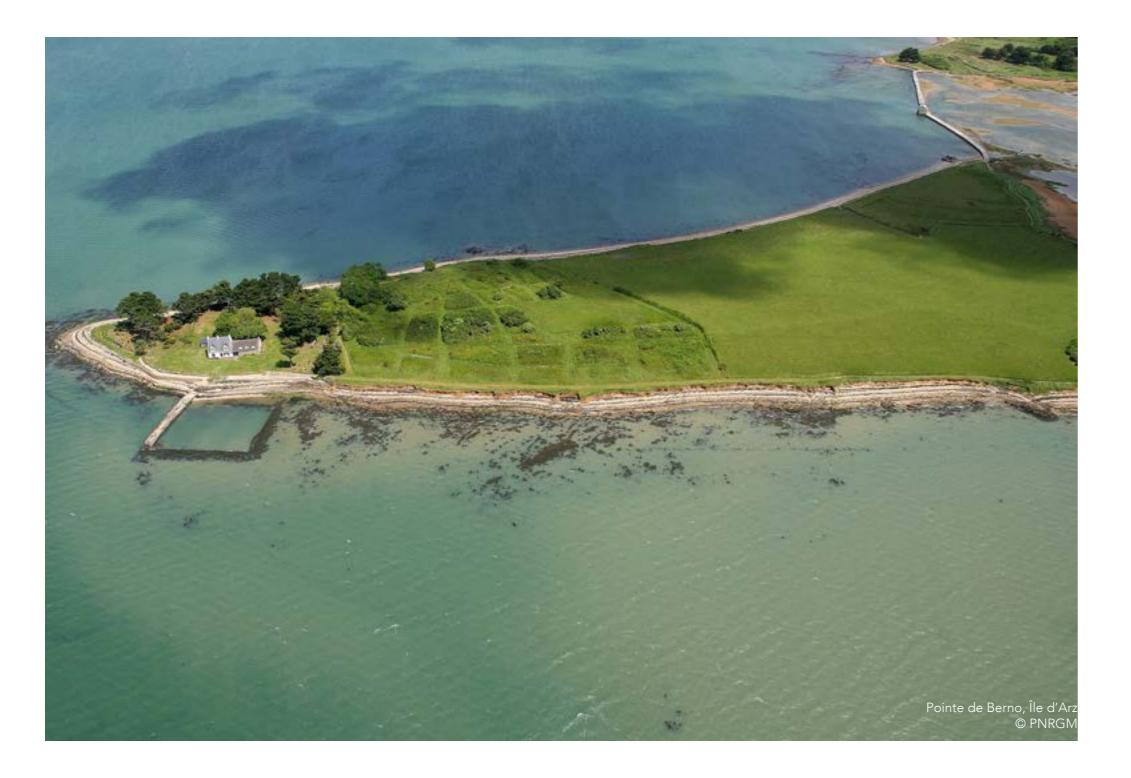


# Inventaire du patrimoine bâti maritime du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

### Synthèse territoriale

PHASES 1 et 2 (2017 - 2018) : Saint-Philibert, Locmariaquer, Arradon, Séné, Île d'Arz, Le Hézo, Damgan, Le Tour-du-Parc, Ambon, Saint-Gildas-de-Rhuys, Arzon, Auray





## Préambule

Ce document est une synthèse de l'opération d'inventaire du patrimoine bâti maritime menée par le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan sur 12 communes classées.

Une première phase d'inventaire s'est déroulée de décembre 2016 à novembre 2017 sur 7 communes pilotes. La seconde phase, de décembre 2017 à mai 2018, a permis d'inventorier 5 communes supplémentaires.

Les communes inventoriées sont Saint-Philibert, Auray, Locmariaquer, Arradon, lle d'Arz, Séné, Le Hézo, Damgan, puis Arzon, Saint-Gildas-de-Rhuys, Le Tour-du-Parc et Ambon.

Cette opération comprend la réalisation de fiches de recensement et de dossiers d'étude, consultables sur :

- > kartenn.region-bretagne.fr
- > patrimoine.bzh
- > www.parc-golfe-morbihan.bzh





## Sommaire

- 1. Le territoire d'étude (p.6)
- 2. Le cadre de l'opération (p.7)
- 3. L'objet de l'opération d'inventaire (p.8)
- 4. La méthodologie de l'opération d'inventaire (p.9)
- 5. Les premières enquêtes d'inventaire menées de 1970 à 2008 (p.10)
- 6. Patrimoines et paysages littoraux (p.14)
- 7. Le patrimoine bâti maritime du Parc natur<mark>el régional du Golfe du M</mark>orbihan (p.15)
  - 7.1. Signalisation, surveillance des côtes et du trafic maritime (p.16)
    7.2. Défense militaire des côtes (p.20)

  - 7.3. Digues (p.24)
  - 7.4. Liaisons maritimes et passages (p.26) 7.5. Les ensembles portuaires (p.30)

  - 7.6. Exploitation des ressouces marines et du milieu littoral (p.34)
    7.7. Activités artisanales et industrielles liées à la navigation (p.42)
  - 7.8. Transformation des ressources marines (p.44)
  - 7.9. Vie des populations littorales (p.46)
- 8. Un patrimoine vulnérable (p.51)
- 9. Les données du recensement et les dossiers d'étude à disposition (p.56)
- 10. Les actions de valorisation menées en 2017 et 2018 (p.57)

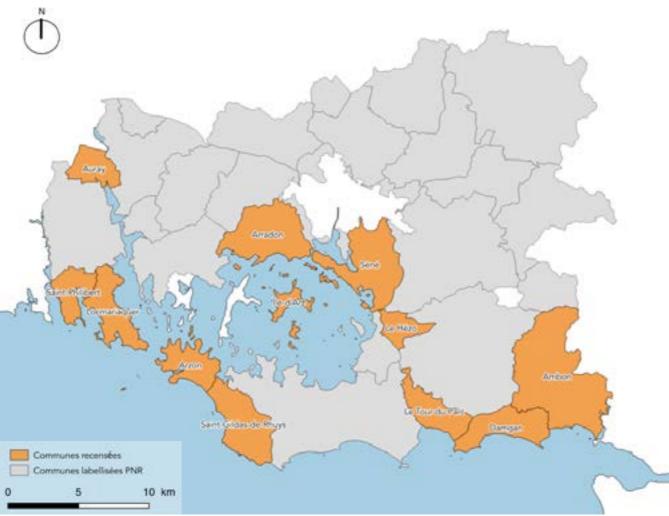
### 1. Le territoire d'étude

Le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan est un territoire classé par décret du Premier ministre en date du 2 octobre 2014, qui se déploie sur 33 communes (29 communes classées et 4 communes associées en cours de classement).

En 2016, 7 communes classées ont été selectionnées pour le déploiement de l'opération d'inventaire du patrimoine bâti maritime. Ces communes, pour cette première phase pilote, sont d'ouest en est : Saint-Philibert, Locmariaquer, Arradon, l'Ile d'Arz, Séné, Le Hézo et Damgan.

À l'issue de cette première phase, les élus du Bureau syndical du Parc ont souhaité que la démarche soit étendue à l'ensemble des communes littorales. La deuxième phase de l'inventaire s'est alors poursuivie de novembre 2017 à mai 2018 sur les communes d'Arzon, de Saint-Gildas-de-Rhuys, du Tour-du-Parc, d'Ambon et d'Auray.

Au total, le territoire inventorié comptabilise environ 300 km de linéaire côtier.



Territoire du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan et **communes concernées** par l'opération d'inventaire du patrimoine bâti maritime menée entre décembre 2016 et mai 2018, PNRGM, 2018

## 2. le cadre de l'opération

La première phase d'inventaire du patrimoine bâti maritime est réalisée dans le cadre de l'appel à projet "Héritages littoraux" (2015) de la Région Bretagne. Cette opération fait suite et répond à la sollicitation de communes littorales et de partenaires du Parc. L'un des enjeux pour le territoire est de mener une réflexion quant au devenir du patrimoine bâti maritime.

Les deux phases de l'inventaire ont été financées, pour partie, par la Région Bretagne et le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan.

La première phase a bénéficié de financements supplémentaires des services de l'Etat : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne (DREAL) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne (DRAC).

Cette opération permet de mettre en œuvre la Charte du Parc :

#### Axe 1:

Faire des patrimoines un atout pour le Golfe du Morbihan

#### Orientation 4:

Contribuer à la préservation et à la valorisation du patrimoine culturel du territoire.



Moulin de Coët-Courzo, rivère d'Auray, Locmariaquer © D. Lédan, PNRGM

## 3. l'objet de l'opération d'inventaire

Les activités liées au monde de la mer ont façonné les paysages littoraux du territoire par l'implantation de nombreux ouvrages et aménagements.

L'inventaire mené sur le territoire du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan recense le patrimoine bâti littoral issu des activités humaines liées au territoire maritime. Ce patrimoine se caractérise par une grande hétérogénéité d'éléments bâtis appartenant à des thématiques maritimes diverses.

L'opération d'inventaire du patrimoine recense de manière exhaustive les éléments présents sur le Domaine Public Maritime (DPM) et le trait de côte des 12 communes sélectionnées, sur près de 300 km de linéaire côtier.

Le recensement d'éléments bâtis non inclus dans le champ d'étude, qui par leur situation sur le périmètre de l'opération sont soumis à des risques particuliers (risques d'érosion, de submersion, de destruction), est laissé à l'appréciation des chargées d'étude.

Dans un souci de connaissance et dans une optique de sensibilisation aux enjeux actuels de gestion et de préservation, certains éléments détruits au cours des dix dernières années sont également recensés.



Embarcadère, pointe d'Arradon © D. Lédan, PNRGM



Atelier ostréicole, Roguédas, Arradon © D. Lédan, PNRGM



Moulin à marée, Le Hézo © M. Fustec, PNRGM



Hangar à varech, île d'Ilur, lle d'Arz © J-P. Levrel

## 4. La méthodologie de l'opération d'inventaire

La conduite de l'inventaire se déroule en plusieurs étapes :

- un **recensement** géolocalisé de l'ensemble du bâti présent sur le Domaine Public Maritime et le trait de côte, qui permet d'avoir une vision globale du patrimoine maritime de chaque commune, puis du territoire.
- des recherches documentaires ainsi que des entretiens avec des personnes-ressources qui alimentent des dossiers d'étude illustrés de documents iconographiques (plans cadastraux, photographies anciennes et contemporaines).
- des **actions de valorisation** des données de l'inventaire (visites accompagnées, conférences, restitutions publiques) qui ont eu lieu durant la totalité de l'opération.

Cette opération applique la méthodologie de l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel. Le suivi méthodologie et scientifique de l'opération est apporté par le Service de l'inventaire du patrimoine culturel de la Région Bretagne.

En parallèle de ce travail d'inventaire, le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan anime une réflexion, avec les services de l'État et les partenaires compétents, sur les problématiques de gestion et de valorisation du patrimoine bâti maritime.

Un guide méthodologique pour accompagner, notamment, les porteurs de projet sur le territoire est réalisé dans le cadre de l'opération.

Ce guide rappellera et synthétisera les réglementations et présentera quatre niveaux d'actions et/ou d'interventions sur le bâti :

- 1. la préservation,
- 2. l'entretien,
- 3. la restauration et la réhabilitation.
- 4. la valorisation.



Inventaire, Pen-er-Men, Arradon © C. Quérard, PNRGM



Inventaire des îles du Golfe du Morbihan © M. Le Priol, PNRGM



Le **comité de pilotage** du projet rassemble les partenaires suivants :

- les communes concernées
- la Région Bretagne (Service de l'inventaire du patrimoine culturel)
- la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne (DREAL)
- la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne (DRAC)
- la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan (DDTM)
- le Conservatoire du Littoral
- le Conseil Départemental du Morbihan (Espaces Naturels Sensibles)
- le Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud
- le Comité Départemental des Pêches Maritimes et Élevages Marins
- le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan



Conférence, Semaine du Golfe 2017, Vannes © M. Loquais, PNRGM

### 5. les premières enquêtes d'inventaire menées de 1970 à 2008

Entre 1970 et 1992, le service de l'Inventaire a réalisé des premières enquêtes (pré-inventaire et inventaire topographique) sur une grande partie du territoire d'étude. Les communes de Damgan et d'Ambon n'avaient jamais fait l'objet d'un inventaire.

En 2008, la commune de Séné a bénéficié d'un inventaire du patrimoine maritime culturel mené par le laboratoire Géomer (UBO-CNRS).

Les données relatives à la thématique maritime, issues de ces précédentes enquêtes, ont permis de comparer et d'observer l'évolution du patrimoine bâti maritime. Ainsi, cette nouvelle étude montre que les éléments recensés ont évolué de manière très diverse.

De nombreux édifices recensés n'ont pas connu d'évolution particulière (les moulins à marée de Saint-Philibert, de Locmariaquer, de Séné, d'Arradon, du Hézo, la villa de Brénéguy à Locmariaquer). Il en va de même pour de nombreux éléments recensés sur la commune de Séné (la cale de Badel, la «maison rose», la digue-route de Bilherbon, etc.) ainsi que sur la commune d'Arzon (le hangar à bateaux de Kerners, le phare de Port-Navalo, la chapelle et la croix situées au Crouesty).



Moulin à marée de Coët-Courzo et sa digue à Locmariaquer en 1976 © Région Bretagne



Moulin à marée de Coët-Courzo et sa digue à Locmariaquer en 2017 © M. Fustec, PNRGM



Hangar à bateaux à Arzon en 1992 © Région Bretagne



Hangar à bateaux à Arzon en 2018 © M. Fustec

Le moulin à marée de Berno à l'Île d'Arz ainsi que trois édifices situés sur la commune de Séné (la guérite des douaniers de La Garenne, la Tour de Ténéro et la chapelle de Boëdic) ont été restaurés depuis les dernières campagnes d'inventaire. Le fort de Kernevest à Saint-Philibert, le hangar à varech de l'île d'Ilur (Île d'Arz) et le moulin à marée de Pen Castel à Arzon ont, quant à eux, été réhabilités.

Des éléments bâtis recensés hier dans un état de conservation moyen ou mauvais sont, désormais, dans un état de dégradation plus important. Il s'agit notamment de la guérite de douaniers de Bellevue à Séné, de la fontaine de Kerlavarec située à Locmariaquer ainsi que du gué de Gornevez à Séné.

Enfin, deux édifices recensés dans les précédentes enquêtes et situés sur le Domaine Public Maritime ont disparu du paysage littoral de la commune d'Arradon : l'édifice ostréicole de Kerguen et la maison dans l'anse de Pen-er-Men, située sur un terre-plein présentant des tours à créneaux.



Moulin à marée de Berno et sa digue à l'Ile d'Arz en 1976 © Région Bretagne



Moulin à marée de Berno et sa digue à l'Ile d'Arz en 2017
 © C. Nicolas, PNRGM



Hangar à varech de l'île d'Ilur (Ile d'Arz) en 1976 © Région Bretagne



Hangar à varech de l'île d'Ilur (Ile d'Arz) en 2017 © C. Nicolas, PNRGM



Guérite de douaniers de Bellevue à Séné en 2008 © Géomer



Guérite de douaniers de Bellevue à Séné en 2017 © C. Nicolas, PNRGM



Fontaine de Kerlavarec à Locmariaquer en 1976 Fontaine de Kerlavarec à Locmariaquer en 2018 © C. Nicolas



Phares de Port-Navalo à Arzon en 1992 © Région Bretagne



Phares de Port-Navalo à Arzon en 2018 © C. Nicolas, PNRGM



Bâtiment ostréicole de Kerguen à Arradon en 1990 © Région Bretagne



Plage de Kerguen à Arradon en 2017 © M. Fustec, PNRGM



Maison située dans l'anse de Pen-er-Men à Arradon en 1990 © Région Bretagne



Maison située dans l'anse de Pen-er-Men à Arradon en 2017 © D. Lédan, PNRGM

13

© Région Bretagne

## 6. Patrimoines et paysages littoraux

L'opération d'inventaire a permis de souligner le rôle des activités maritimes, et du patrimoine bâti associé, dans la construction des paysages littoraux.

L'inventaire des 12 communes littorales concerne six entités paysagères inscrites au Plan du Parc : le Littoral atlantique, l'Entrée du Golfe, la Rivière d'Auray, le Bassin central du Golfe, la Rivière de Noyalo et la Rivière de Pénerf.

Sur le territoire d'étude, de multiples paysages et milieux naturels se succèdent. Anses, pointes rocheuses, micro-falaises, îles et îlots, plages, rivières et vasières rythment le linéaire côtier. Sur ces espaces en perpétuel mouvement, les perceptions des paysages évoluent constamment.

Le calme des baies et des rivières estuariennes, le vaste estran abrité du fond du Golfe, les pointes en vis à vis et les milieux saumâtres ont accueilli et continuent d'accueillir des activités différentes.

Les populations littorales ont su tirer profit de ces spécificités et ont ainsi contribué, par leurs aménagements, à modeler et à transformer les paysages.



Le moulin à marée de Kerlioret, Saint-Philibert © D. Lédan, PNRGM

## 7. Le patrimoine bâti maritime du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

L'inventaire identifie plusieurs typologies de patrimoine bâti maritime, classées par thématiques :

- 1. Signalisation, surveillance des côtes et du trafic maritime
- 2. Défense militaire des côtes
- 3. Digues
- 4. Liaisons maritimes et passages
- 5. Ensembles portuaires
- 6. Exploitation des ressources marines et du milieu littoral
- 6. Activités artisanales et industrielles liées à la navigation
- 7. Transformation des ressources marines
- 8. Vie des populations littorales



Les dossiers d'étude concernant ces thématiques sont à retrouver sur le site Internet de la Région Bretagne :

> patrimoine.bzh



Rivière de Pénerf © D. Lédan, PNRGM

#### 7.1. SIGNALISATION, SURVEILLANCE DES CÔTES ET DU TRAFIC MARITIME

Pour orienter les navigateurs sur le territoire maritime, de jour comme de nuit, plusieurs éléments bâtis liés à la signalisation ont été édifiés tels que les feux, les phares, les amers, les balises ou tourelles de chenal, cardinales ou de danger isolé

D'autres dispositifs de surveillance et de communication plus complexes, comme les sémaphores, se multiplient au XIXe siècle sur le littoral.

L'importance de la fonction douanière au début du XIXe siècle a également engendré la construction d'un nombre conséquent de bâtis sur le territoire pour l'organisation des services des douanes.

Les postes d'observation inventoriés, dont la fonction précise n'a pas été identifiée, ont été classés dans cette thématique (cf.carte).



Echelle à marée, Goulet de Conleau, Séné © M. Fustec, PNRGM



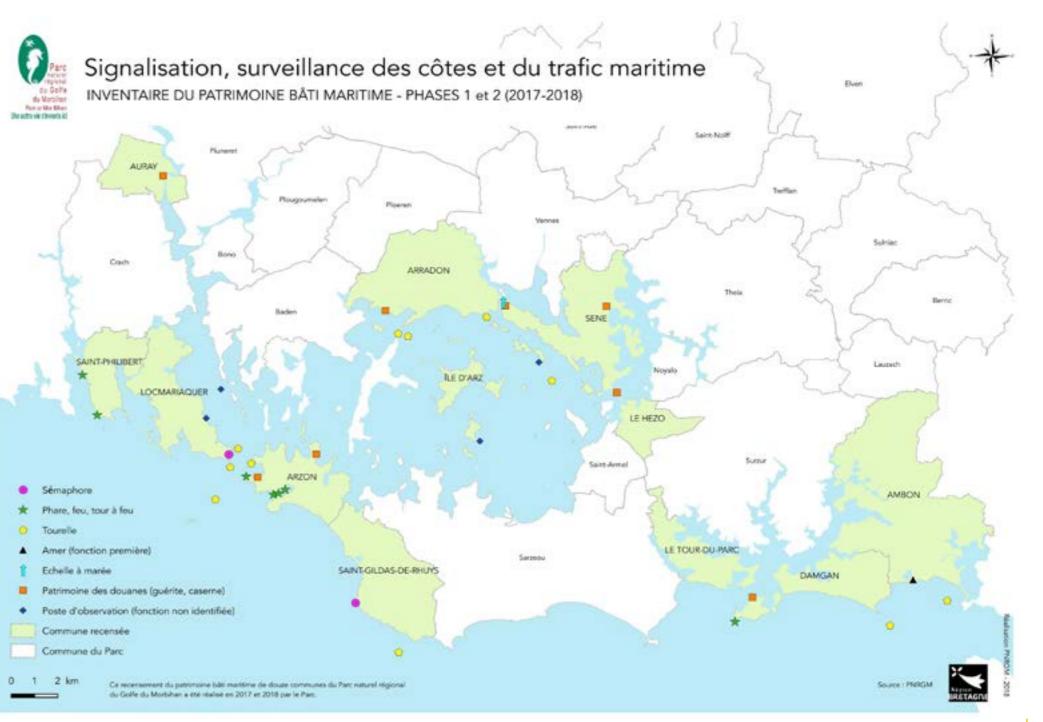
Tourelle Gœmorent, entrée du Golfe du Morbihan © M. Le Priol, PNRGM



Feu d'alignement, Kernevest, Saint-Philibert © M. Fustec, PNRGM



Tour de Pénerf (édifice inscrit Monument Historique), Pointe du Lenn, Damgan © M. Fustec, PNRGM

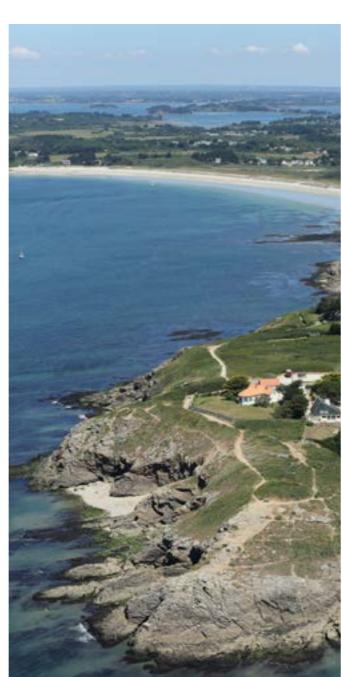




Amer, Cromenac'h, Ambon © C.Nicolas, PNRGM



Phare de Kernevest, Saint-Philibert © M. Fustec, PNRGM



Sémaphore, pointe du Grand-Mont, Saint-Gildas-de-Rhuys © D. Lédan, PNRGM



Tourelle de Roguédas et chapelle de Boëdic (amer), Golfe du Morbihan © D.Lédan, PNRGM



Feux d'entrée du port du Crouesty, Arzon © M.Fustec, PNRGM



Caserne des douaniers, Les Quatre-Vents, Séné © M. Fustec, PNRGM



Guérite de douaniers, La Garenne, Séné © M. Fustec, PNRGM



Caserne des douaniers, Pen-er-Men, Arradon © M. Fustec, PNRGM

#### 7.2. DÉFENSE MILITAIRE DES CÔTES

Au fil des époques, des constructions défensives ont été érigées sur le territoire d'étude.

Cette opération a permis d'inventorier différents ouvrages militaires : forts, batteries, bâtiments annexes et ouvrages édifiés dans le cadre du Mur de l'Atlantique.

Ces éléments se situent sur le littoral de la façade atlantique, à l'avant-garde pour la défense de sites stratégiques :

- à l'entrée du Golfe du Morbihan et de la rivière de Crac'h,
- à l'embouchure de la rivière de Pénerf,
- le long du littoral damganais pour le contrôle, notamment, de l'estuaire de la Vilaine.



Fort de Kernevest, Saint-Philibert © D. Lédan, PNRGM



Contreforts du château surplombant le port de Saint-Goustan, Auray © C.Nicolas, PNRGM



Edifice militaire à fonction non identifiée, Kernevest, Saint-Philibert © C. Nicolas, PNRGM





Blockhaus, Kervoyal, Damgan © C.Nicolas PNRGM



Blockhaus, la grande plage, Damgan © C.Nicolas PNRGM



Intérieur d'un blockhaus situé sous une habitation privée, Kervoyal, Damgan © C.Nicolas, PNRGM



Blockhaus, Kerpenhir, Locmariaquer © M.Fustec, PNRGM



Blockhaus aménagé dans le cairn néolithique du Petit-Mont, Arzon © D.Lédan, PNRGM



Blockhaus, plage de Kervoyal, Damgan © C.Nicolas, PNRGM



Tobrouk, Kervoyal, Damgan © M.Fustec, PNRGM



Tobrouk, pointe de Men-er-Bellec, Saint-Philibert © C.Nicolas, PNRGM

#### **7.3. DIGUES**

Les digues jalonnent les rives et les îles du territoire en très grand nombre. Elles sont de dimensions variées et présentent généralement un parement en pierre de taille et un comblement en terre.

Les digues peuvent présenter un système de vannage permettant une gestion hydraulique pour le fonctionnement d'une activité spécifique (moulin à marée, marais salant, etc.).

Elles peuvent également servir à protéger les terres ou les habitations de la submersion marine. Certaines digues comportent des ouvrages facilitant l'accès à l'estran (escalier, cale).



Digue, Kerlioret, Saint-Philibert © C.Nicolas, PNRGM



Digue avec système de vannage, moulin à marée du Paluden, Arradon © D. Lédan, PNRGM



Digue de protection avec accès à l'estran, Locmariaquer © C. Nicolas, PNRGM



 $\frac{1}{2}$ 

#### 7.4. LIAISONS MARITIMES ET PASSAGES

Le territoire d'étude est un paysage maritime où la navigation a occupé et occupe toujours une place considérable.

Ainsi, pour connecter les différentes rives et les îles du territoire, et également favoriser les passages du domaine terrestre au domaine maritime, cales, rampes d'accès, jetées, quais, gués, ponts se succèdent le long du littoral.

Certains petits ouvrages comme les bornes de passage rappellent une activité majeure du territoire : l'activité de passeur.



Jetée, Roguédas, Arradon © D. Lédan, PNRGM



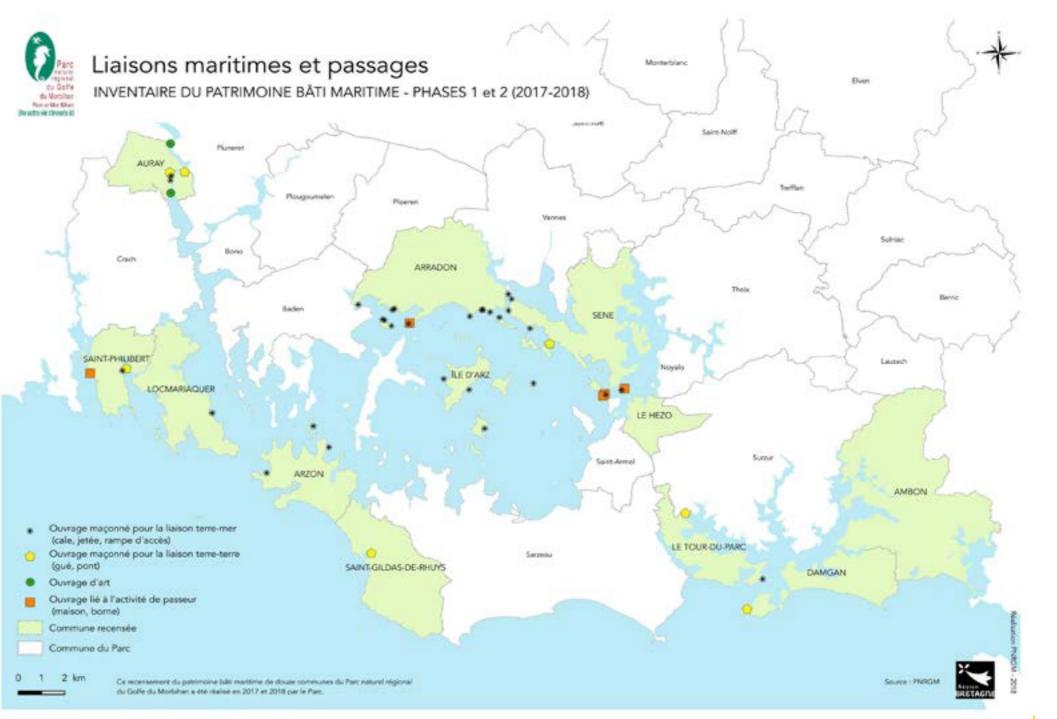
Cale de Pen Raz, lle d'Arz © D.Lédan, PNRGM



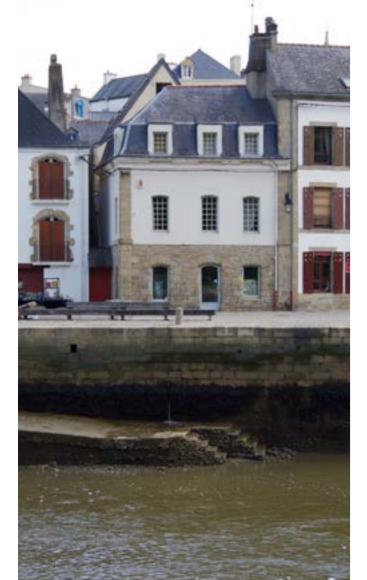
Gué du Gornevez, Séné © M. Fustec, PNRGM



Pont de pierre, Saint-Goustan, Auray © C.Nicolas, PNRGM



 $| 27 \rangle$ 



Quai, cale et escalier d'accès à l'estran, Saint-Goustan, Auray © C.Nicolas, PNRGM



Embarcadère de la pointe d'Arradon © C.Nicolas, PNRGM



Borne de limite de port, Montsarrac, Séné © M.Fustec, PNRGM



Rampe d'accès, Arradon © C.Nicolas, PNRGM



Cale de Barrarac'h, Séné © M.Fustec, PNRGM



Cale, Pen Cadénic, Le Tour-du-Parc © M.Fustec, PNRGM

#### 7.5. LES ENSEMBLES PORTUAIRES

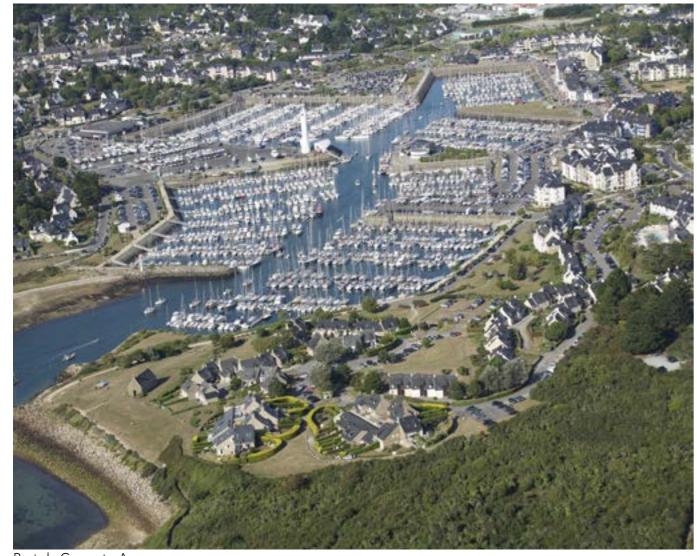
Plusieurs infrastructures portuaires ont été recensées sur les 12 communes étudiées à : Pénerf (Damgan), Locmariaquer, Arradon, Port Anna (Séné), Saint-Goustan (Auray), port aux moines (Saint-Gildas-de-Rhuys), port du Crouesty et Port-Navalo (Arzon).

Ces ensembles portuaires témoignent d'une riche histoire maritime. Par exemple, le port de Saint-Goustan est un important port de commerce au XVIIe siècle et le port de Pénerf connaît, quant à lui, son âge d'or au XVIe siècle. Il est alors le quatrième port breton.



Port de Saint-Goustan, Quai Franklin, Auray © C.Nicolas, PNRGM





Port du Crouesty, Arzon © D.Lédan, PNRGM



Anse de Port-Navalo, Arzon © D.Lédan, PNRGM



Port de Pénerf, Damgan © D.Lédan, PNRGM



Port aux moines, Saint-Gildas-de-Rhuys © D.Lédan, PNRGM

32 <mark>|</mark>

#### 7.6. EXPLOITATION DES RESSOURCES MARINES ET DU MILIEU LITTORAL

La mer concentre des ressources majeures pour les populations littorales. Ainsi, ces dernières ont développé de nombreuses activités économiques et de subsistances relatives à l'exploitation des ressources marines et du milieu littoral.

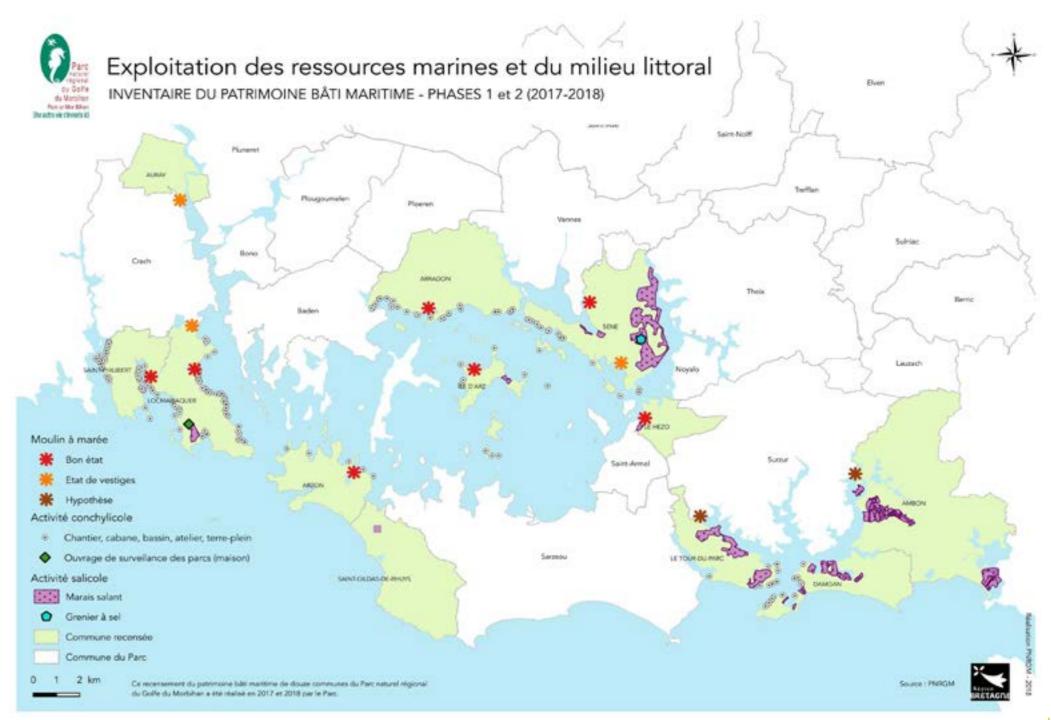
Le patrimoine bâti lié à ces activités se compose principalement de marais salants, de moulins à marée et d'ouvrages ostréicoles.



- > Les marais salants
- > Les moulins à marée
- > Le patrimoine bâti ostréicole



Moulin à marée et marais salant, Le Hézo © D. Lédan, PNRGM



ullet 4 ullet



#### Les marais salants

Dans le Golfe du Morbihan, la saliculture, structurée comme nous la connaissons aujourd'hui par une série de bassins (gobier, fars, adernes, oeillets), apparaît tout d'abord sur la presqu'île de Rhuys entre la fin du XIIe siècle et la fin du XIIIe siècle. Par la suite et jusqu'au XIXe siècle, les marais salants se développent dans le Golfe du Morbihan et le long des rivières estuariennes ; l'activité salicole constituait alors une activité majeure pour le territoire.

Les traces de cette exploitation ont marqué les paysages littoraux à travers l'aménagement de digues, de bassins, toujours bien visibles sur certains sites.

Certains marais salants ont fait l'objet d'une restauration pour une remise en activité. Sur le territoire du Parc, deux marais salants sont à nouveau exploités aujourd'hui : le marais de Lasné à Saint-Armel, propriété du Département du Morbihan et celui de Truscat à Sarzeau, propriété privée.

Des éléments bâtis ont été construits directement en lien avec l'activité salicole. Il s'agit, entre autres, de magasin ou de grenier à sel, de casernes et de quérites de douaniers.



Bassins du marais salant dit de Bourgogne, Pen Cadénic, Le Tour-du-Parc © M.Fustec, PNRGM



Marais salants, rivière de Noyalo, Séné (Réserve naturelle nationale) © D. Lédan, PNRGM



Grenier à sel de Michotte, Séné (Réserve naturelle nationale) © M. Fustec, PNRGM



Marais salant de la Villeneuve, Le Hézo © D. Lédan, PNRGM



Marais salant de Bétahon, Ambon © D. Lédan, PNRGM



Marais salant de Brénéguy, Locmariaquer © D. Lédan, PNRGM



Marais salant de Lasné, Saint-Armel © D. Lédan, PNRGM



#### Les moulins à marée

Sur les 12 communes étudiées, les moulins à marée recensés sont au nombre de 7. Il s'agit des moulins de : Kerlioret à Saint-Philibert, Coët-Courzo à Locmariaquer, Paluden à Arradon, Berno à l'Île d'Arz, Cantizac à Séné, Pen Castel à Arzon et du Hézo

Le moulin à marée de Berno a la particularité d'être un moulin insulaire, tout comme le moulin du Birlo sur l'archipel de Bréhat dans les Côtes d'Armor. Ce sont les deux seuls moulins insulaires de Bretagne. Le moulin à marée de Berno est également l'un des rares moulins à marée de Bretagne à possèder un mécanisme en état de fonctionner.

Dans le cadre de cette étude, les vestiges de trois moulins à marée ont également été recensés : ceux du moulin du Moustoir à Locmariaquer, la digue du moulin de Bilherbon à Séné et la digue du moulin Galusson, situé au lieu-dit Le Poulben entre Auray et Crac'h.

De même, il faut citer deux moulins à marée de la rivière de Pénerf qui ont aujourd'hui disparu : celui de Billion, situé à proximité du moulin à vent, entre les communes d'Ambon et de Surzur et celui localisé dans l'étier de Caden entre les communes du Tour-du-Parc et de Surzur.

En l'état actuel des connaissances, il semblerait que le plus ancien moulin à marée du Golfe du Morbihan soit celui de Pen Castel à Arzon. En effet, un moulin est attesté dès 1186, précédant celui que l'on connait aujourd'hui qui daterait, pour le corps principal, du XVIIe siècle.



Moulin de Coët-Couzo et son étang, Locmariaquer © D.Lédan, PNRGM



Moulin à marée de Pen Castel et sa digue, Arzon © D. Lédan, PNRGM



Moulin à marée du Paluden, Arradon © D. Lédan, PNRGM



Moulin à marée de Cantizac, Séné © M. Fustec, PNRGM



Moulin à marée de Coët-Couzo, Locmariaquer © M. Fustec, PNRGM



Moulin à marée de Kerlioret, Saint-Philibert © M. Fustec, PNRGM



Moulin à marée de Berno, lle d'Arz © C. Nicolas, PNRGM



Moulin à marée, Le Hézo © D. Lédan, PNRGM



Pierre de taille sculptée, moulin à marée, Le Hézo © M.Fustec, PNRGM



Lucarne sculptée, moulin à marée de Pen Castel, Arzon © M.Fustec, PNRGM



#### Le patrimoine bâti ostréicole

Activité expérimentale autour de l'huître plate au début du XIXe siècle puis de l'huître creuse à partir du dernier quart du XXe siècle, l'ostréiculture s'est peu à peu imposée sur une grande partie du littoral pour devenir une activité identitaire du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan.

À partir de 1850, l'ostréiculture se développe le long des principales rivières (rivières d'Auray, de Crac'h), sur le rivage et l'estran des communes du Golfe du Morbihan et dans l'estuaire de la rivière de Pénerf. Les éléments bâtis qui témoignent de l'activité ostréicole sont très présents sur le territoire d'étude. D'un point de vue quantitatif, ils représentent la catégorie de bâti la plus importante.

Le patrimoine bâti ostréicole embrasse plusieurs éléments : terre-plein, cale, rampe ou escalier d'accès à l'estran, bassin ou réservoir, atelier de travail, lieu de stockage, habitation de garde ou de concessionnaire ostréicole. L'association de ces éléments bâtis, en totalité ou pour partie, forme le «chantier ostréicole».

Le chantier ostréicole se traduit par des formes et une organisation plurielle adaptées aux besoins de l'exploitant pour le développement de l'activité de captage, d'élévage, d'affinage et/ou de commercialisation.

Les chantiers ostréicoles ne correspondent pas à une typologie unique et figée. Ils ont subi des modifications au cours du temps en parallèle de l'évolution des techniques, des matériaux et des pratiques ostréicoles.



Chantier ostréicole, Saint-Guérin, Damgan © C. Nicolas, PNRGM



Chantier ostréicole, Er Hroueg, Locmariaquer © C. Nicolas, PNRGM



Chantier ostréicole, Kerarno, Saint-Philibert © C. Nicolas, PNRGM



Chantier ostréicole, Kerguen, Arradon © M. Fustec, PNRGM



Paysage ostréicole de Pen Cadénic, Le Tour-du-Parc © D. Lédan, PNRGM



Chantier ostréicole, Kerivaud, Locmariaquer © C. Nicolas, PNRGM



Chantier ostréicole, Kernivilit, Saint-Philibert © D. Lédan, PNRGM



Paysage ostréicole de la rivière d'Auray, Locmariaquer © D. Lédan, PNRGM

#### 7.7. ACTIVITÉS ARTISANALES ET INDUSTRIELLES LIÉES À LA NAVIGATION

Les chantiers navals sont peu nombreux sur le périmètre d'étude des 12 communes inventoriées. Deux chantiers navals recensés sont en activité. mais ils ne présentent pas d'intérêt patrimonial.

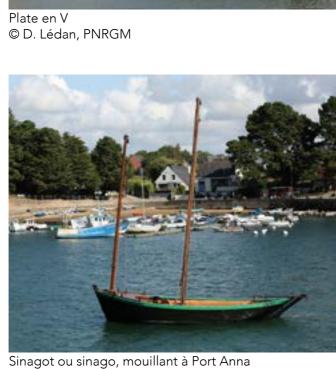
Le territoire du Parc naturel régional a toutefois été un important lieu de production de bateaux (sinagot, forban, plate, etc.). La poursuite de l'inventaire permettra de l'illustrer.

Le chantier Costantini où est né le Pen Duick 2 en 1964, sur la commune de Saint-Philibert, n'existe plus en tant que tel. L'ancien chantier naval a aujourd'hui été reconverti en une exploitation ostréicole.

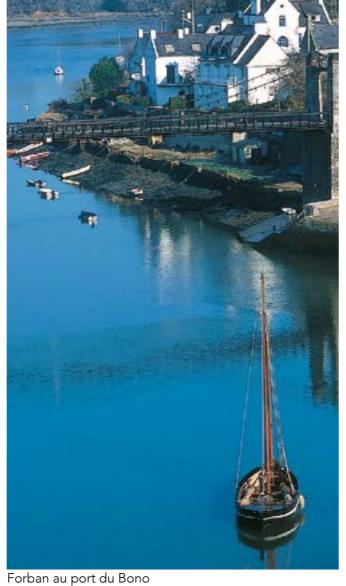




Forban du Bono © D. Lédan, PNRGM



© D. Lédan, PNRGM



© D. Lédan, PNRGM



#### 7.8. TRANSFORMATION DES RESSOURCES MARINES

Les ouvrages bâtis relatifs à la transformation des ressources marines sont peu nombreux sur le périmètre d'étude. Il s'agit notamment de hangars à varech.

Une usine à iode prenait place à La Garenne à Séné. Seule une jetée subsiste de cette activité.

Des presses à sardines, aujourd'hui disparues, étaient présentes sur le territoire d'étude, comme en témoigne le cadastre napoléonien de Saint-Philibert.

Une seule criée a été recensée sur le territoire d'étude, elle est située à Port-Navalo sur la commune d'Arzon.



© Archives départementales du Morbihan



Hangar à varech, Rudevent, lle d'Arz © M. Fustec, PNRGM



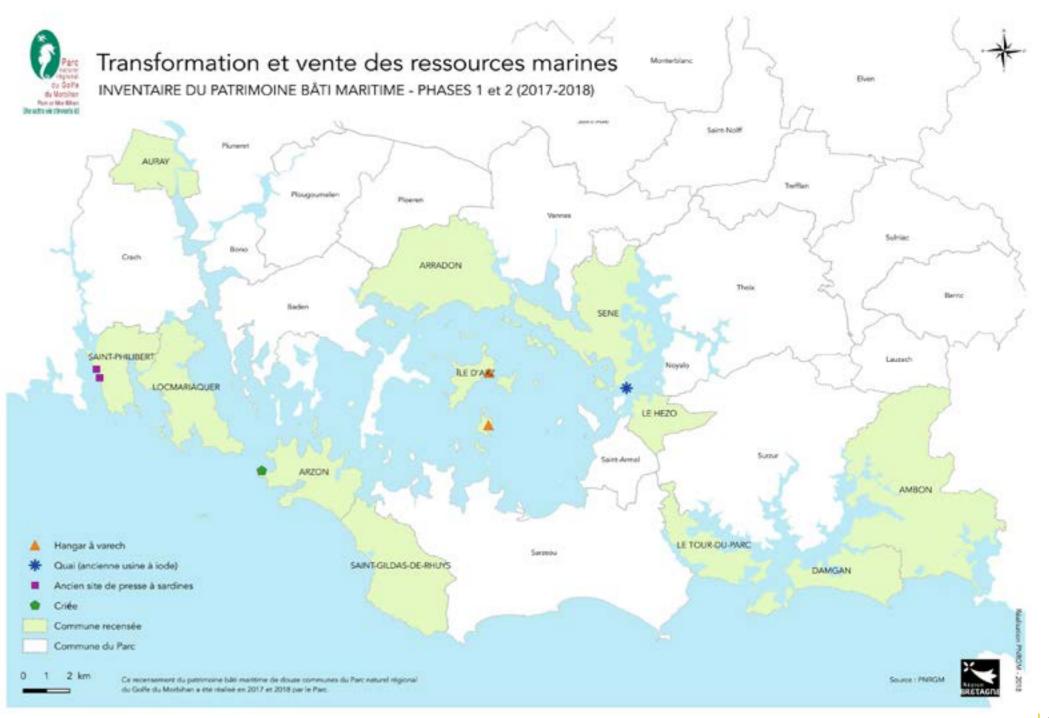
Hangar à varech, île d'Ilur, lle d'Arz © V. Chapuis, PNRGM



Jetée de l'ancienne usine à iode, La Garenne, Séné © M. Fustec, PNRGM



© C.Nicolas, PNRGM



 $4 \mid$ 

#### 7.9. VIE DES POPULATIONS LITTORALES

De nombreux bâtis liés à la vie et au quotidien des populations littorales ont été recensés sur le Domaine Public Maritime, le trait de côte ou en abord direct : cabines de bain, murets piétonniers, fontaines, puits, églises, chapelles, croix, etc.

Ces différents ouvrages participent au caractère des paysages littoraux du Parc naturel régional et témoignent du quotidien des sociétés littorales des siècles passés.

L'habitat est exclu de cette opération d'inventaire pour des raisons de faisabilité, excepté les maisons situées sur le Domaine Public Maritime ou celles ayant une fonction d'amer, comme la «maison rose» à Séné.



Chapelle de Bavalan, Ambon (inscrit Monument Maison de Quirion, Arradon Historique) © C. Nicolas, PNRGM



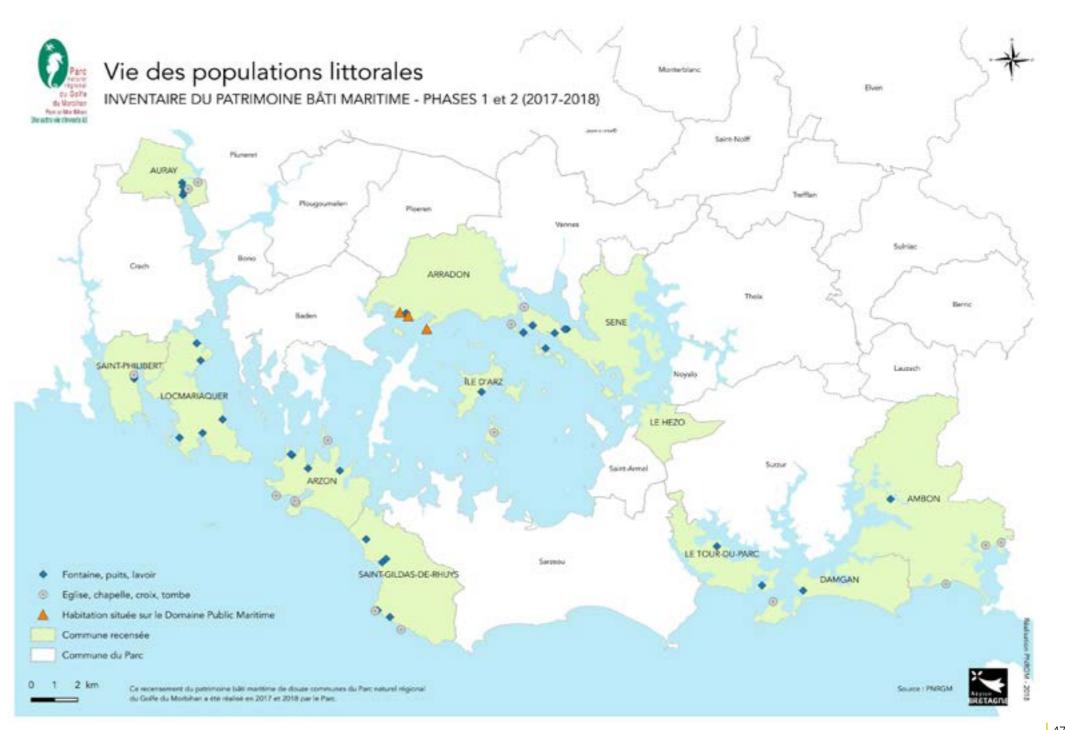
Fontaine de dévotion, Saint-Gildas-de-Rhuys Saint-Gildas de Rhuys © M.Fustec, PNRGM



© C. Nicolas, PNRGM



Croix, Grand-Mont, Saint-Gildas de Rhuys © M.Fustec, PNRGM







Cabines de bain, Kervoyal, Damgan © M.Fustec, PNRGM



Poste de secours, Grande plage, Damgan © C.Nicolas, PNRGM



Hangar à bateaux, Kerners, Arzon © E. Jezéquel, PNRGM



Muret piétonnier, Moréac, Arradon © D. Lédan, PNRGM

Rampes de la promenade du Loch aux côtés des vestiges du château d'Auray © C.Nicolas, PNRGM



Fontaine Chazelles, quai Martin, Auray © C.Nicolas, PNRGM

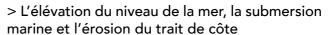


## 8. Un patrimoine vulnérable

De par sa situation sur le littoral, le patrimoine bâti maritime est vulnérable et sa gestion problématique. Maritime for spécifique que liées, notamment, au développement urbain et aux nombreux usages qui se côtoient (activités touristique, de plaisance, conchylicole, etc.).

Le littoral est également soumis aux effets du changement climatique : élévation du niveau de la mer, submersion marine et érosion du trait de côte. Ces effets impactent le patrimoine bâti maritime.

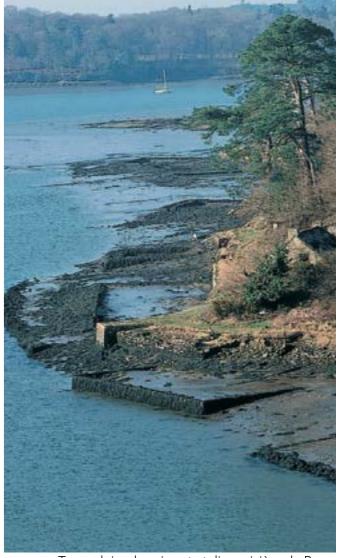
Enfin, les ouvrages situés sur le Domaine Public Maritime font l'objet d'une réglementation spécifique qui ne garantit pas, à l'heure actuelle, leur pérénité.



> Des démolitions programmées



Maison, port d'Arradon © D. Lédan, PNRGM



Terre-pleins, bassins et ateliers, rivière du Bono © D. Lédan, PNRGM



> L'élévation du niveau de la mer, la submersion marine et l'érosion du trait de côte

Le croisement des données issues de l'inventaire et de la cartographie des zones basses de submersion (cf. carte p.53), nous permet d'identifier les secteurs où le patrimoine bâti est particulièrement exposé. Les données relatives aux zones basses de submersion correspondent au scénario réalisé en 2012, par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan, intégrant une élévation du niveau de la mer de 60 cm.

Les communes présentant une façade sur le littoral atlantique et/ou un relief peu marqué sont particulièrement exposées au risque de submersion.

L'érosion présente également une menace pour le littoral et le patrimoine. Ce risque est toutefois très inégal sur le territoire (cf. carte p.54).

Les présentes cartes ont été réalisées à l'issue de la première phase d'inventaire.



Blockhaus, plage de Saint-Pierre, Locmariaquer © C. Nicolas, PNRGM



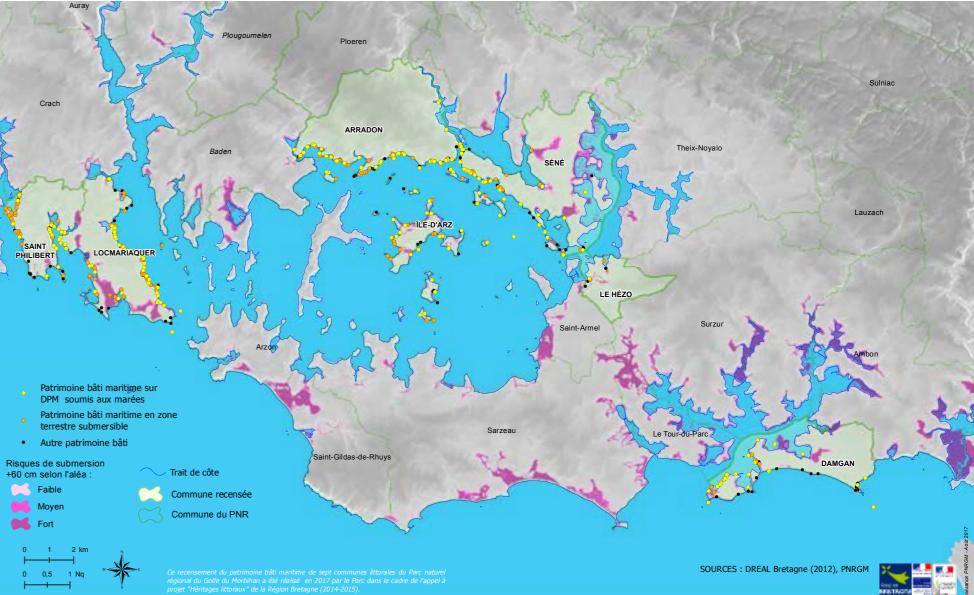
Fontaine Varia, Pen Raz, Ile d'Arz © C. Nicolas, PNRGM

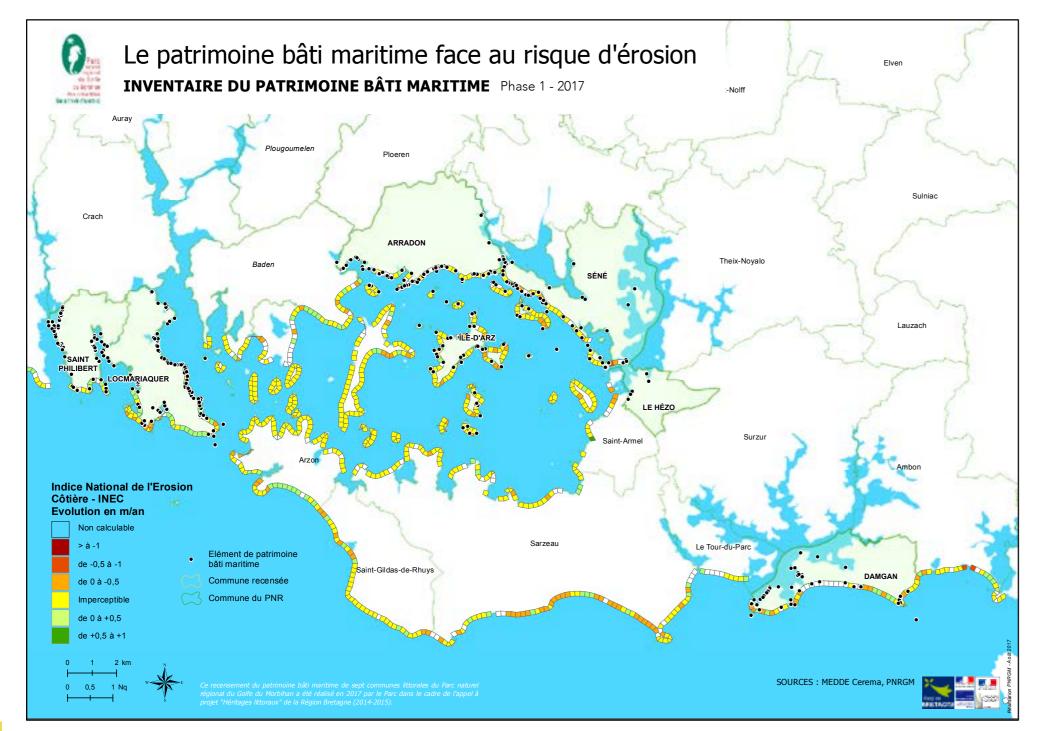


Poste d'observation, île du Grand Huarnic, Locmariaquer © M. Fustec, PNRGM



## Le patrimoine bâti maritime face au risque de submersion marine INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI MARITIME Phase 1 - 2017





## > Des démolitions programmées

Le Domaine Public Maritime (DPM) est régi par le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P).

Au regard des principes réglementaires inscrits dans le CG3P, il peut sembler paradoxal de parler de patrimoine et de préservation du bâti patrimonial sur le DPM dès lors qu'il n'est plus concédé. En effet, les ouvrages situés sur celui-ci doivent faire l'objet d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT). Ainsi, dans les cas du non renouvellement d'une AOT, la réglementation du DPM impose une remise à l'état naturel du site et de fait, une démolition de l'ouvrage.

Le bâtiment ostréicole situé sur la plage de Kerguen à Arradon, inventorié par le service de l'inventaire du patrimoine culturel en 1990, a ainsi été démoli en 2014 (cf. p.13).

Aujourd'hui, plusieurs édifices à fonction d'habitation situés sur le Domaine Public Maritime voient leur démolition programmée (maison de Quirion, maison de Pen-er-Men et maison du port situées à Arradon).

L'intérêt patrimonial et paysager de ce type d'édifice nécessite une lecture adaptée de la réglementation.



Maison de Pen-er-Men, Arradon © D. Lédan, PNRGM



Maison de Quirion, Arradon © D. Lédan, PNRGM

### 9. Les données du recensement et les dossiers d'étude à disposition

Lors de ces deux premières phases d'inventaire, 600 édifices ou ensemble d'édifices ont été recensés.

Ces éléments bâtis font l'objet de fiches de recensement qui permettent de les géolocaliser et de les renseigner. Ces fiches présentent des informations relatives à la datation, aux matériaux. Les dossiers d'étude sont accessibles sur le site à l'état de conservation, au statut de propriété, etc. Des photographies accompagnent l'ensemble des données.

Les données de l'inventaire sont accessibles sur les sites Internet du Parc naturel régional et de la Région Bretagne :

- > www.parc-golfe-morbihan.bzh
- > kartenn.region-bretagne.fr

Internet de la Région Bretagne :

> patrimoine.bzh

Durant les phases suivantes de l'opération, les dossiers d'étude existants seront mis à jour et complétés.



#### Les dossiers d'étude réalisés :

- Présentation du patrimoine bâti maritime du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
- Présentation de l'opération d'inventaire du patrimoine bâti maritime du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
- Patrimoines et paysages littoraux du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
- La défense militaire des côtes
- Les liaisons maritimes et les passages
- Les marais salants
- Les moulins à marée
- Le patrimoine bâti ostréicole
- La signalisation, la surveillance des côtes et du domaine maritime
- La vie des populations littorales
- La transformation et la vente des ressources marines

Visualisation de Kartenn © Région Bretagne

### 10. les actions de valorisation menées - 2017 / 2018

#### • 1 conférence

- > Semaine du Golfe, Vannes, 24 mai 2017 :
- « Le patrimoine bâti maritime du bord du Golfe et sa vulnérabilité face aux risques côtiers »

#### 8 restitutions publiques

- > Le patrimoine de Damgan, entre rivière et façade Atlantique, 14 septembre 2017
- > Le patrimoine maritime aux portes du Golfe : Saint-Philibert et Locmariaquer, 15 septembre 2017
- > Au cœur de la petite mer, l'Ile d'Arz, 18 septembre
- > L'inventaire au cœur du Golfe : Séné, Arradon, Le Hézo, 19 septembre 2017
- > Présentation de l'inventaire du patrimoine bâti maritime, Auray, 23 mai 2018
- > Présentation de l'inventaire du patrimoine bâti maritime, Arzon, 25 mai 2018
- > Présentation de l'inventaire du patrimoine bâti maritime, Ambon (et Le Tour-du-Parc), 28 mai 2018
- > Présentation de l'inventaire du patrimoine bâti maritime, Saint-Gildas-de-Rhuys, 29 mai 2018

#### 1 causerie

> Grain de sel, Séné, 20 novembre 2017

#### • 1 exposition photographique

« Nouveau regard sur le patrimoine bâti maritime d'Arzon », en partenariat avec Arzon Evénements durant le mois de mai à la criée puis de septembre 2018 à septembre 2019 sur le port du Crouesty

#### • 4 balades accompagnées

- > Semaine du Golfe, Arradon, 25 mai 2017 :
- « Patrimoines et paysages au bord de l'eau »
- > Journées de Patrimoine de Pays et des Moulins, Saint-Philibert, 17 juin 2017 :
- « Moulin à marée, cale, chantier ostréicole... le patrimoine se découvre au bord de l'eau »

#### JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE Arradon, 16 septembre 2017 :

« Patrimoines et paysages au bord de l'eau »



Balade accompagnée, Arradon © C. Quérard, PNRGM



Conférence, Semaine du Golfe 2017, Vannes © M. Loquais, PNRGM



Balade accompagnée, Saint-Philibert © Télégramme



Causerie, Grain de sel, Séné © C. Quérard, PNRGM

#### Avec le soutien de :

Rimanga Fançais





La première phase de l'enquête d'inventaire a été conduite de décembre 2016 à novembre 2017, la seconde phase de décembre 2017 à mai 2018 par Marianna FUSTEC et Christelle NICOLAS, chargées d'étude patrimoine bâti maritime, au Parc naturel régional du Golfe du Morbihan.

Conception et réalisation : Marianna FUSTEC et Christelle NICOLAS

Coordination : Morgane DALLIC, responsable du pôle Culture, Patrimoines, Education et Ronan PASCO, reponsable du pôle Mer et Littoral, au Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

Impression: 100 % recyclé Parution: mai 2018

#### Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

Pôle Culture, Patrimoines, Éducation 8, boulevard des îles CS 50213 56006 Vannes Cedex



